

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article474>



Rentrée 2004 dans l'Yonne

Encore moins de TZR sur ZR...

Encore plus de remplacements

non faits

- Technique - Départements - Yonne - Archives - Unes de l'année scolaire 2004-2005 -



Date de mise en ligne : mardi 31 août 2004

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Moins de titulaires affectés aux remplacements, c'est une dégradation du service pour tous.

Ferry en son temps l'avait déjà dit, le mouvement 2004 des personnels et le projet de budget 2005 le confirment : les TZR sont dans la ligne de mire du gouvernement.

Cela doit interpeler tous les collègues.

Alors que, ces dernières années, le ministère avait procédé à davantage de "stabilisations" de collègues en créant des postes définitifs dans les établissements, cette année il est revenu sur cette stratégie et a implanté une foultitude de postes provisoires, parfois même en lieu et place des postes définitifs qu'il venait de supprimer !!!

Résultat n°1 : davantage de collègues TZR ont été nommés sur des postes à l'année en établissement, affectations dont certains se satisfont puisqu'elle leur garantit un emploi du temps fixe sur l'année (même si, de plus en plus souvent, cet emploi du temps jongle sur les 2, voire 3, établissements de nomination ...), mais qui ne donne bien évidemment aucun droit à nouvelle nomination au(x) même(s) endroit(s) à la rentrée prochaine. "Stabilisation" plutôt instable, donc ...

Résultat n°2 : moins de TZR sont réellement affectés à des remplacements de courte ou moyenne durées. Or, des TZR, réellement affectés aux remplacements, en moins, ce sont davantage de classes avec des profs absents et non remplacés, des profs obligés de courir après les heures pour boucler leur programme en fin d'année, des profs qui hésitent à partir en stage de formation, voire à s'absenter pour subir des interventions médicales, etc. Ce sont les conditions de travail de tous qui sont dégradées ; c'est un recours encore accru aux personnels précaires, de préférence des vacataires qui ont encore moins de droits que les contractuels.

Dans l'Yonne, dans certaines disciplines, il n'y a plus de TZR affectés en remplacement (*voir document en fichier joint*). Les premières absences de collègues vont sans doute s'avérer problématiques... pour les élèves et pour les collègues qui seront fortement sollicités pour faire, en suppléance, les heures du prof absent, ... parce que, pour l'institution, on peut douter que cela lui pose un cas de conscience : il y a longtemps qu'on a compris que la continuité du service public était un principe sur lequel nos dirigeants prenaient plaisir à s'asseoir...

